



## COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022D042

#### SEANCE DU 3 OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le **TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI- André TRUCHET-Florence DRILLAT- Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Nathalie BRAUN- Sandra MALENFANT-Gauthier SCHNEIDER-Laurence DIERNAZ- Sindy JACQUET- Yannick LE ROUX.

Excusée : Valérie BENEDETTO

Représenté : Marcel BERTINO donne procuration à Yannick MILLERET

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 14**

**Votants : 14**

**Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2022**

**Secrétaire de séance : Sindy JACQUET.**

#### REPLACEMENT D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le maire rappelle la délibération n°2020D033 du 4 juin 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres.

A la suite du décès de Bernard GAIDIOZ , membre titulaire , il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres.

Aussi il convient d'appliquer les dispositions en vigueur au moment de l'élection de ces membres (article 22 du code des marchés publics).

Ainsi le membre titulaire de la commission est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire ; le remplacement du membre suppléant, devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur une même liste, immédiatement après ce dernier.

Selon ces dispositions la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

- Présidente : Mathilde SONZOGNI /suppléante : Charline PHILIPPON.
- Membres titulaires : Philippe BOST, Florence DRILLAT , Laurence DIERNAZ
- Membres suppléants : Yannick MILLERET , Nathalie BRAUN , Yannick LE ROUX.

Le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour) :

- **VALIDE** la composition de la commission d'appel d'offres telle que présentée,
- **DIT** que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°2020D033 du 4 juin 2020.

Le maire, Mathilde SONZOGNI

